



### Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

#### La réforme territoriale. Pour une nouvelle expression démocratique ?

Dans un article publié dans la Gazette des communes, Philippe Audic posait quatre questions citoyennes pour la réforme territoriale. Ce sont à l'évidence des souhaits issus, en toute logique et en toute objectivité, des préoccupations des administrés.

- ***La réforme permettra-t-elle des économies d'échelle et facilitera-t-elle la compréhension par le citoyen ?***
- ***La réforme va-t-elle bouger les territoires pour inventer de nouveaux modes de gouvernance... ?***

Comme l'expose Philippe, il ne s'agit plus de découper le territoire, mais d'organiser les interfaces entre des espaces aux limites floues.

Cette affirmation s'appuie sur deux constatations :

- Les territoires de vie sont multiples et perméables
- Les élus sont majoritairement hostiles à un découpage du territoire.

Pourtant, ne devons-nous pas porter notre réflexion citoyenne au-delà des certitudes affichées par les élus ?  
*(L'attente de réformes n'est pas que celle des élus...)*

Si les territoires de vie sont multiples, le besoin de perméabilité s'estompe toutefois avec la dimension des aires institutionnelles.

Cette considération m'amène à une vision peu conventionnelle des territoires. Un découpage des Régions remanié, avec pour objectif d'en diminuer le nombre et d'augmenter leur autonomie, avec également comme corollaire la suppression des départements, ferait de ces grandes Régions un dispositif institutionnel puissant. Elles seraient composées d'entités intercommunales, dont certaines de dimension métropolitaine.

Le fonctionnement serait assuré par un parlement régional, des assemblées intercommunales et des conférences territoriales par type de bassin de vie (transport, éducation, emplois, sports...). Cette organisation territoriale favoriserait l'identification européenne, voire mondiale des Régions, la diminution du nombre d'élus, l'efficacité

budgétaire et la compréhension des citoyens par la simplification des structures et la confirmation du rôle des communes comme interface avec la population.

- ***Comment la réforme traitera-t-elle la question démocratique ?***

Pour les régions, le suffrage universel direct, par scrutin de listes paraît le plus approprié. Pour les intercommunalités, il semblerait qu'il y ait actuellement une quasi unanimité pour souhaiter une élection au suffrage universel direct des exécutifs communautaires. C'est une exigence démocratique et de transparence, dit-on. En quoi ce mode d'élection serait-il plus démocratique et comment les électeurs seraient-ils plus près des institutions intercommunales ? Etre représenté par un élu de sa commune est un gage de proximité.

La commune, premier marqueur d'appartenance, doit rester le découpage institutionnel de base, et la mairie, la maison du citoyen au fronton de laquelle les grandes valeurs de la République, Liberté, Egalité, Fraternité, Justice, sont inscrites.

Les Maires et les élus communaux qui sont désignés par leurs conseils municipaux pour siéger dans les instances intercommunales, ont toute légitimité pour participer à la prise de décision au sein de celles-ci.

- ***La décentralisation favorise-t-elle, en soi, une meilleure insertion du citoyen dans le processus de décision publique ?***

Dans notre démocratie républicaine, l'exercice du pouvoir par le peuple s'exprime, de manière indirecte, par le suffrage universel. Or, cette expression démocratique dans laquelle le citoyen s'exprime sans avoir le pouvoir de décider, a ses limites.

La méconnaissance (comment faire des choix sans connaître les réalités ?) et l'illusion de la portée du vote (Le citoyen délègue sur des intentions électorales), en font partie. Les jeunes sont particulièrement démotivés. Environ 15 % ne s'inscrivent pas sur les listes électorales, sans parler des abstentions.

Pour renforcer l'expression citoyenne, il est indispensable d'en favoriser l'exercice, sachant que de toute manière une minorité saisira l'occasion de s'exprimer. En effet, lorsque l'on cherche à mesurer l'investissement personnel, on se rend compte que seulement 8 % des actifs sont syndiqués et que 2 % de l'électorat militent dans un parti. Même dans notre Conseil de développement, une récente contribution situait l'implication des membres à environ 15 %.

Les travaux en cours sur la réforme territoriale laissent à penser que l'on se dirige vers une organisation à la carte, avec la création de nouvelles instances, comme la mise en place d'un Haut Conseil des territoires et des conférences territoriales de l'action publique.

Rien sur le « mille feuilles » Régions, Départements, Intercommunalités, Communes, pas plus que sur les compositions des assemblées et les modes de scrutins.

Rien également sur l'expression de la démocratie participative.

Nous sommes loin du souhait exprimé par Philippe Audic, « *Que la réforme territoriale renforce à la fois la démocratie locale et l'efficacité administrative* ».